



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHESION  
DES TERRITOIRES

Photo d'identité

# Pass'Permis 2021

## Dossier de candidature

A déposer complété et signé, en Mairie, service de la Solidarité Urbaine

**avant le 17 Mai 2021**

NOM ..... Epouse .....

Prénom .....

Adresse ..... 59610 FOURMIES

Téléphone ..... adresse mail.....

Date de Naissance : .....

Lieu de Naissance : .....

### 1- Situation familiale

Célibataire  Marié  .....

Nombre d'enfants et âges.....

### 2- Situation Sociale

#### a) Conditions de logement

Autonome  Chez les parents  En foyer  Autre : .....

#### b) Ressources

Familiales.....

Conjoint.....

Personnelles.....

Autres : .....

### 3- Situation scolaire ou professionnelle

Etablissement scolaire fréquenté : .....

Apprenti

En Formation professionnelle

Inscrit à l'Ecole de la Deuxième Chance

En Garantie Jeunes

En service Civique

Salarié depuis : ..... Type de contrat :  CDD  CDI  intérim

Demandeur d'emploi depuis le : .....

N° de demandeur d'emploi ..... Indemnisation :  oui  non

Bénéficiaire du RSA

Sans emploi

Autre.....



Pensez-vous être en capacité de vous investir pendant un an pour l'obtention du permis ? Quel sera votre planning d'engagement ?

.....  
.....  
.....  
.....

Dans quel domaine souhaiteriez-vous mettre à profit vos heures de bénévolat (animations, services techniques ....) ?

.....  
.....  
.....

Informations complémentaires que vous souhaitez donner :

.....  
.....  
.....

**Documents à joindre obligatoirement**

- Photo d'identité récente
- Charte de la bourse au permis

**Les photocopies** des pièces suivantes (selon la situation) :

- Curriculum Vitae
- Copie carte d'identité
- Dernière quittance de loyer et certificat d'hébergement
- 3 derniers bulletins de salaire
- Justificatif de toutes ressources (y compris celles des parents si le candidat est encore à leur charge)
- Avis d'imposition
- Attestation Pôle Emploi
- Attestation Garantie Jeune

Date de dépôt du dossier : .....

Signature du demandeur\*

\* Le demandeur déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une bourse au permis.

**N.B. : Tout dossier incomplet ne sera pas étudié**



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

# BOURSE AU PERMIS

## CHARTRE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

**(à rendre signée avec le dossier de candidature)**

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

La présente charte fixe les conditions de fonctionnement de la bourse au permis et les obligations du candidat à la bourse.

### **Article 1**

Le candidat devra obligatoirement être domicilié à Fourmies et être âgé de 18 à 30 ans.

### **Article 2**

Le bénéficiaire de la bourse devra s'inscrire obligatoirement dans une des auto-écoles partenaires du dispositif (liste ci-dessous) afin de suivre la formation de base au permis de conduire, qui intègre les prestations suivantes : les frais de constitution de dossier, les fournitures pédagogiques, les cours de code, une présentation à l'examen du code, 21 heures de conduite, une présentation à l'examen de conduite.

### **Article 3**

Les auto-écoles partenaires du dispositif sont :

- Auto-Ecole A.E.A, 46 rue Jean Jaurès à Fourmies
- Auto-Ecole FOURMIES PERMIS, 7 rue Emile Zola à Fourmies
- Auto-Ecole MAXI PERMIS, 37, rue Cousin Corbier à Fourmies
- Auto-Ecole Benjamin MARIEZ, 17, rue Léo-Lagrange à Fourmies

#### **Article 4**

La bourse correspondant au montant de la formation de base sera versée directement par la Ville à l'auto-école choisie par le candidat.

Toutes prestations supplémentaires seront à la charge du bénéficiaire.

#### **Article 5**

En contrepartie de la bourse, le bénéficiaire effectuera un travail d'intérêt collectif sous forme de bénévolat d'une durée de 70 heures au sein des services municipaux et signera à cet effet une convention.

Les heures de bénévolat qui pourront être divisées en plusieurs périodes distinctes et non consécutives devront être effectuées avant l'inscription auprès de l'auto-école.

#### **Article 6**

Le bénéficiaire de la bourse s'engage à mettre en œuvre tous les moyens en sa possession pour sa réussite au permis de conduire. Il s'engage notamment à suivre assidument les cours théoriques et pratiques inclus dans la formation de base.

#### **Article 7**

Le bénéficiaire de la bourse est informé que s'il n'est pas présenté à l'examen pratique du permis de conduire dans l'année suivant son inscription, la bourse sera annulée de plein droit sans que la commune n'ait à accomplir aucune formalité. Les frais engagés auprès de l'auto-école seront dans ce cas à la charge du candidat.

**Je soussigné(e), .....,  
m'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la présente charte en cas  
d'obtention de la bourse au permis.**

**Je choisis de m'inscrire auprès de l'auto-école .....**

Fait à Fourmies, le .....

Signature